

« **L'inaction de la Communauté Internationale, les Tamouls en paient le prix** »

Une offensive de l'armée sri lankaise provoque la mort de 2000 civils

lundi 11 mai 2009, par [Communauté tamoule de France](#) (Date de rédaction antérieure : 10 mai 2009).

Paris, 10 mai 2009 : La communauté tamoule de France condamne la politique de l'Etat sri lankais visant à mener une guerre exclusivement dirigée contre les civils tamouls dans le Nord-est de l'île. La situation du Sri Lanka se résume en ces quelques mots : une présence internationale inefficace, une propagande du gouvernement sri lankais mensongère, des civils tamouls victimes d'un génocide et les résistants tamouls accusés de terrorisme.

Ce matin encore, une attaque massive de l'armée a provoqué la mort de plus de 2000 civils, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. Plus de 257 cadavres, dont 67 corps d'enfants, ont été apportés à l'hôpital de fortune installé dans une école élémentaire à Mullivaykal, qui a par ailleurs recueilli 814 blessés dont 112 enfants. Un médecin gouvernemental V. Shanmugarajah, travaillant dans la zone de combats, a confirmé ce bilan, qui pourrait être beaucoup plus lourd selon lui. « *L'attaque qui a duré de samedi soir à dimanche matin a peut-être fait beaucoup plus de morts, que les familles se sont empressées d'enterrer,* » a-t-il expliqué. La situation est de plus en plus « *accablante* ».

L'armée sri lankaise, malgré ses promesses et ses déclarations officielles a, une fois de plus, fait usage d'artillerie lourde et de bombes à fragmentation, interdites par les Conventions de Genève assurant au monde entier d'avoir mené une lutte contre le terrorisme. Ni le Ministre des Affaires Etrangères français et son homologue anglais respectivement, M. Bernard Kouchner et David Miliband, ont réussi à raisonner les dirigeants du pays, ni les membres des Nations-Unies ont empêché le massacre général de la population civile. A quoi bon, alors, un Etat qui massacre ses propres citoyens, s'ils sont reconnus comme tels ? A quoi sert l'ONU, dont la responsabilité dans ce massacre est aussi évidente qu'accablante ?

Faudra-t-il ne rien faire et condamner la présidence sri lankaise ? Si les engagements de paix sont rejetés par les autorités du pays, la Communauté Internationale devra-t-elle continuer à se retrancher derrière une interprétation restrictive de sa compétence ? Au Sri Lanka existe aujourd'hui un risque de glissement de la non-assistance à personne en danger vers le crime contre l'humanité. Faut-il vraiment

attendre d'avoir franchi ce seuil pour que le monde accepte de se préoccuper de cette situation ? D'autant que le concept de non-assistance à personne en danger n'est pas étranger à la communauté internationale, singulièrement aux Nations unies. L'Assemblée générale a adopté le 8 décembre 1988 une résolution 43-131 - vingt et un ans auparavant - qui fonde des obligations, sinon juridiques du moins politiques : « *en vertu du principe de subsidiarité, c'est à l'Etat territorialement compétent que revient en premier le rôle en matière d'organisation, de conduite et de distribution des secours. C'est si et seulement si, ce dernier n'est pas en mesure de faire face, faute de moyens ou de volonté politique, que la communauté internationale doit prendre le relais et se substituer à l'Etat défaillant pour venir en aide aux populations en danger.* »

C'est à cet esprit de solidarité et d'humanité que fait appel la population déplacée de Vanni. La France, terre d'accueil des Tamouls et pays des Droits de l'Homme, se doit de défendre le peuple opprimé au Sri Lanka, dans un intérêt commun de paix et de justice.

<http://www.tamilnet.com/art.html?ca...>

Communauté tamoule de France

Grève de Solidarité

OBJET : grève générale des Tamouls

A Paris, le 9 mai 2009

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous informer, par ce présent courrier, de la tenue d'une grève générale des Tamouls de France, le mardi 12 mai 2009.

Préoccupés par le sort des familles et proches restés dans le Nord-est du Sri Lanka, la communauté tamoule de France se mobilise au quotidien pour exprimer leur solidarité et demander une intervention immédiate de la France au Sri Lanka pour la mise en place d'un Cessez-le-feu entre les principales parties du conflit ; l'ouverture d'un corridor humanitaire et l'instauration d'une solution politique et la réhabilitation de la population tamoule déplacée.

Malgré la visite officielle de M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires Etrangères, la crise humanitaire a redoublé d'intensité. Les efforts déployés par la Communauté internationale ne semblent pas suffire.

Dans un tel contexte, les Tamouls de France organisent une grève générale symbolique pour réitérer leurs demandes à l'Etat français et solliciter un soutien de tous les employeurs et syndicats.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous adresse mes sincères salutations et mes remerciements.

contact : humanrightsfortamils@gmail.com

MARCHE SILENCIEUSE

CONTRE LE MASSACRE DES TAMOULS AU SRI LANKA

Madame, Monsieur,

La communauté Tamoule de France vous est reconnaissante de votre soutien à notre cause lors des précédentes manifestations et nous vous invitons à une prochaine marche silencieuse pour dénoncer les crimes humanitaires et le massacre du peuple Tamoul et afin de réclamer un cessez-le-feu au Sri Lanka. Nous faisons appel à l'Humanité et à votre solidarité pour nous soutenir encore une fois :

Le mardi 12 mai 2009 à 14h30

Départ du cortège : Place de l'Opéra

Arrivée : Place de la République

Tel : 06 15 88 42 21